



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE  
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2024-115

Séance du 17 décembre 2024 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix-sept décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le onze décembre, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 26

Ayant pris part à la  
délibération : 30

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Rémi ROUQUETTE, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Madame Christiane ENJALBERT, Madame Marie-Claude ROLLAND, Monsieur Jean-François COMBELLES, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY, Monsieur Alain BOYER, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Nathalie FABRE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Monsieur Bernard TROUILHET.

Excusés donnant procuration : Monsieur Claude ROQUES donnant procuration à Madame Sylvie BASCOUL, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA donnant procuration à Monsieur Henri VIAULES, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Anna CALS donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE.

Excusés : Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Isabelle CALMET, Madame Virginie BOU.

Secrétaire de Séance : Madame Véronique LACROIX.

**Objet de la délibération : Action sociale d'intérêt communautaire - Structures multi-accueil « Familles Rurales Centre Tarn » - Remboursement de l'avance de trésorerie**

Monsieur le Président informe l'assemblée que dans sa séance du 12 avril 2012, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Réalmontais a décidé, afin de lui permettre de faire face à ses besoins de trésorerie, d'attribuer à l'Association « Ma deuxième Maison » gestionnaire des micro-crèches de Fauch et de Lafenasse (Commune de Terre-de-Bancalié), une avance remboursable d'un montant de 22 000 € (11 000 € pour chaque structure d'accueil).

L'Association « Familles Rurales Centre Tarn » s'est substituée à l'Association « Ma deuxième Maison » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Les comptes étant à ce jour stabilisés, l'Association « Familles Rurales Centre Tarn » propose de rembourser l'avance de trésorerie perçue selon l'échéancier suivant :

	Micro-crèche Fauch	Micro-crèche Lafenasse
2025	3 670 €	3 670 €
2026	3 670 €	3 670 €
2027	3 660 €	3 660 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'accepter l'échéancier susvisé et à autoriser le Président à signer la convention de remboursement à intervenir.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

Communauté  
de Communes  
Centre Tarn

La Secrétaire de séance,

Véronique LACROIX